



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
Département de sociologie

Sandro Cattacin
Directeur

Présents : Lucio Baccaro, Mathilde Bourrier, Claudine Burton-Jeangros, Sandro Cattacin, Fabrice Clément, André Ducret, Annik Dubied, Cornelia Hummel, Philippe Viallon, Uli Windisch

Excusé : Eric Widmer

Procès-verbal du conseil des professeurs du 15 décembre 2009 à 8h30, salle M4276

Points Thèmes

1. **Adoption du procès-verbal et de l'ordre du jour**

Acceptés

2. **Restructuration**

Le règlement d'organisation interne est amendé et est accepté (annexe)

3. **Règlement thèse**

André Ducret informe sur la poursuite de l'École doctorale en sociologie en Suisse romande, la préparation d'une summer school de l'AISLF, les tendances vers la création d'un système de crédit pour les thèses et le règlement interne de doctorat. Le document est discuté et amendé (une deuxième version sera préparée et soumise à la commission scientifique de l'école doctorale).

AD organise une rencontre des thésards pour expliquer le sens du règlement au début du semestre de printemps.

Divers

SC/jb 23.12.09

Uni Mail
40 bd du Pont-d'Arve - CH-1211 Genève 4
Tél. 022 379 83 02 - Fax 022 379 83 25

www.unige.ch/ses/socio/sandro.cattacin

Ligne directe: 022 379 83 16
sandro.cattacin@unige.ch



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
Département de sociologie

Règlement de fonctionnement du département de sociologie

Le département de sociologie se dote de trois instances :

- le/la directeur/directrice ;
- la coordination des professeures et des professeurs (corprof) ;
- l'assemblée du département (staff).

Le/la directeur/directrice a comme tâches :

- la promotion de la qualité de travail du département, notamment l'amélioration continue du cadre de production scientifique et pédagogique
- la gestion du personnel
- la promotion de la coordination scientifique et pédagogique et des membres du département.

La coordination des professeures et des professeurs (corprof) se réunit :

- pour assurer la coordination scientifique et pédagogique et notamment :
- pour échanger des informations ;
- pour soutenir le/la directeur/directrice dans la décision ;
- pour orienter les choix stratégiques du département :
- pour proposer à l'assemblée le/la directeur/directrice, pour proposer les personnes aptes à prendre des fonctions de décision, notamment pour désigner les président-e-s des comités scientifiques et les membres des comités scientifiques des formations données principalement au département, le/la directeur/directrice des instituts de recherche dont la majorité des membres est affiliée au département).

Le corprof se réunit au minimum quatre fois par année. Il est convoqué par le/la directeur/directrice. La participation est un devoir des membres du département qui ont une position professorale (MER, PA, PO). Le corprof peut décider d'inviter d'autres membres du département. Les procès-verbaux du corprof sont accessibles aux membres du département.

L'assemblée du département (staff) est réunie :

- pour améliorer la coordination scientifique et pédagogique ;
- pour échanger des informations ;
- pour soutenir le/la directeur/directrice dans la décision (à cet égard, il peut se doter de commissions et de groupes de travail) ;
- pour orienter les choix stratégiques du département :
- pour proposer les personnes aptes à diriger le département (le/la directeur/directrice).

Le staff se réunit au minimum deux fois par année. Il est convoqué par le/la directeur/directrice. La participation est un devoir des membres du département qui sont engagé-e-s au moins à 50% au département de sociologie ou dans l'un des instituts affiliés. L'assemblé peut décider d'inviter ponctuellement d'autres personnes, d'autres membres du département et des représentant-e-s étudiantin-e-s.

14.12.09/SC/jb